



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 4 8 JANVIER 2026

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : (en Visio) Mmes Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Julien TERRUEL, Lisa Pauleau (CTD) et Mr Laurent ABRACHY (CTD)

Absents excusés : Mmes Emilie BORDIGA, Maria Amélia RIBEIRO DE SOUSA

Absent : Mme Clarisse PANAIAS

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

Soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

Soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du

District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télexcopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la

Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 17H00



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des évènements.

- ⌚ Restreinte : S. CHARRUET, M-A RIBEIRO de SOUSA, E. BORDIGA
- ⌚ D1FSeniors : E. BORDIGA, S. CHARRUET, M-A RIBEIRO de SOUSA
- ⌚ Rassemblement U14F - U17F : J. TERUEL
- ⌚ Coupe des Alpes Futsal : C. PANAIAS, M-A RIBEIRO de SOUSA.
- ⌚ Plénière : Tous les membres



PÔLE TECHNIQUE

ORDRE DU JOUR

- ⌚ Suivi compétitions Séniors F (Championnat, Coupe Richerme, Coupe Futsal)
- ⌚ Rassemblement U14 U17F
- ⌚ Formation Dirigeantes

1 – Suivi compétitions Seniors F

Le championnat est bien lancé. Pas de forfaits.

Points positifs : Championnat beaucoup plus homogène que les saisons précédentes.

Points négatifs : Faire un rappel aux clubs et à la CDA que les rencontres se jouent 2X40' (au lieu de 35' la saison précédente).

La commission féminine a dû accepter beaucoup de report de complaisance. Le calendrier général avait été établi en tenant compte le plus possible des demandes des clubs, donc après concertation avec tous les membres présents à la réunion un temps d'échange avec les éducateurs des équipes présentes aura lieu lors de la 2^{ème} journée Futsal le 25/01/2026.

2 Coupe RICHERME

Le tirage de la Coupe Richerme a eu lieu le lundi 15/12/2025.

Le club de US VIVO 04 a été qualifié directement pour les ½ Finale.

CA DIGNE – USMD

AF CHAMPSAUR VALGAU – ENT SISTERON/MISON/AIGLUN

GAP FOOT 05 – ENT OBSC/ST CREPIN

Les rencontres devaient se jouer le 11/01/2026 et après plusieurs retours de clubs la commission féminine a décidé de décalée les ¼ de Finale à la date du 1/03/2026.

3 – Rassemblement U14 U17F

Retour du 3^{ème} rassemblement à RIBIERS du 06/12/25 ; 24 filles présentes et 5 clubs représentés

Match à 8 de 80 minutes organisé en intégrant les 6 joueuses isolées dans les 2 équipes déjà formées. Match déroulé dans un bon état d'esprit.



PÔLE TECHNIQUE

1^{er} rassemblement futsal le 14/12/2025 à Oraison. 24 filles présentes et 5 clubs représentés.

Prochain rassemblement U14 U17F

- Le 18/01/2026 à Digne (04) gymnase hall des sports de 10H à 13H. Nous proposerons un tournoi Futsal. Julien TERRUEL membre de la commission féminine sera présent.
- Le 25/01/2026 à Serres (05) gymnase de 10H à 13 H. Nous proposerons un tournoi Futsal Julien TERRUEL membre de la commission féminine sera présent.

Attention : Pour les futurs rassemblements U14 U17F il faudra également vérifier et identifier les filles qui ont une licence loisirs dans leur club

4 – Coupe FUTSAL

Concernant la Coupe Futsal Séniors F du 14/12/2025, la 1^{ère} journée a bien eu lieu à Oraison.

Les équipes présentent : GAP FOOT 05, ENT OBSC/ST CREPIN, ENT SISTERON/MISON/AIGLUN, US VIVO 04, CA DIGNE. On remercie les équipes de BARCELONNETTE ET DE MVR d'avoir répondu à notre invitation.

Les équipes de USMD et de l'AFCV étaient absentes.

Cette première journée s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Très bon accueil du club de MVR. La commission féminine remercie Lisa et Laurent pour avoir arbitrer toutes les rencontres, aucun arbitre officiel n'a été présent lors de cette journée.

La 2^{ème} journée se déroulera au gymnase de Serres. Les équipes recevront prochainement des informations sur les horaires. Une demande d'arbitre officiel a été faite auprès de la CDA.

La Finale de la Coupe Futsal aura lieu le même jour que les autres Finales Futsal Séniors et U15 à 8 courants Avril.

5 – Opération TOUTES FOOT

Plusieurs demandes ont été déposées.

6 – Formation Dirigeantes

Une formation aux dirigeantes sera proposée à un public féminin (dirigeantes, joueuses...) le lundi 6/04/2026 au district des Alpes. Une communication sera faite dans les clubs prochainement.

La thématique choisie en présentiel est « accompagner une équipe U6 à U11.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

RAS

CALENDRIER GENERAL

Formule Play off

- Match aller seulement (2 matchs max).
- Play-off match weekend 3 et 10 Mai 2026

Coupe Richerme

- 1/4 Finale 11/01/2026 (**nouvelle date 1/03/2026**)
- ½ Finale 5/04/2026.
- Finale 30/05/2025

Coupe Futsal Séniors F

- Coupe hiver : 14/12/2025 et 25/01/2026.

LISTE DES REFERENTS FEMININS DES CLUBS

Alliance Football Champsaur Valgaudemar	Jimenez Mickaël	0628504204
US VIVO 04	Bourzeix Fabien	0676848609
Entente OBSC/St Crépin	Boulouarn Judicaël	0609561195
Entente Sisteron/Mison/Aiglun	Jejoulli Jaouad	0612831454
Gap Foot 05	Colombo Dylan	0668775295
CA Digne 04	Dini Patrice	0608930958
USMD	Moroso Romain	0608520115



PÔLE TECHNIQUE

La séance est levée à 18H45

Tirage au sort pour les ½ Finale de la Coupe Richerme 10/03/2026 15H00

Prochaine commission en Visio jeudi 12 Mars 2026 à 17H.

Présidente de séance

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Laurent ABRACHY